



# MFR «Domaine de la Saulsaie»

## La Saulsaie 01120 Montluel

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT AVEC LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ANTENNE DU C.F.A. REGIONAL DES M.F.R.

Tél : 04.78.06.62.28

Coordonnée bancaire IBAN : FR7617806006400530389200064

E-mail : mfr.saulsaie@mfr.asso.fr

Web : www.mfr-domainedelasaulsaie.fr

<p style="text-align: center;"><b>CONTRAT FINANCIER</b> <b>Classe de Terminale Bac Pro SAPAT</b> <b>2020-2021</b></p>
---

Contrat financier établi entre :

La Maison Familiale Domaine de La Saulsaie, lieu-dit La Saulsaie – 01120 Montluel,

Et

Madame, Monsieur .....

Demeurant à .....

.....

Relatif à la formation de leur enfant : .....

- PENSION (19 semaines à 103 €)	1 957,00 €
- SCOLARITE (incluant navette et pack fournitures scolaires)	625,00 €
- ASSURANCE	65,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 647,00 €</b>

Les frais de pension scolarité sont nets. Ils comprennent les photocopies et les déplacements pour visites d'études.

Ne sont pas compris :

- **la cotisation annuelle à l'association de 100 € par famille (non remboursable en cas de désistement)**
- **les frais de détérioration, de destruction de matériel, de mobilier ou occasionnés aux bâtiments et imputables à l'élève. Ils font l'objet d'une facturation suite à l'intervention d'un artisan + le coût des matériaux.**

## Modalités de règlement

Je soussigné(e)....., m'engage à régler :

### En espèce

100 € de cotisation à l'inscription

ET

264,70 € à la rentrée : correspondant au 1er versement

ET

Annuel (1 fois)

OU

Mensuel 264,70 € d'octobre à juin

### Par chèque

1 chèque de 100 € de cotisation à l'inscription

ET

1 chèque de 264,70 € à la rentrée : correspondant au 1er versement

ET

Annuel (1 fois)

OU

Mensuel 264,70 € d'octobre à juin

### Par virement automatique

1 chèque de 100 € de cotisation à l'inscription

ET

1 chèque de 264,70 € à la rentrée : correspondant au 1er versement

ET

9 virements de 264,70 € d'octobre à juin

### Par prélèvement automatique\*

1 chèque de 100 € de cotisation à l'inscription

ET

1 chèque de 264,70 € à la rentrée : correspondant au 1er versement

ET

9 prélèvements de 264,70 € d'octobre à juin

**Joindre un RIB**

**En cas d'absence pour maladie, un certificat médical doit être fourni à la Maison Familiale dans les 48h00 et, si la durée de l'absence est d'une SEMAINE COMPLETE, la somme de 30 € sera déduite de la pension.**

**EN CAS D'INTERRUPTION VOLONTAIRE OU DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE, LES FRAIS DE SCOLARITE ET DE PENSION RESTERONT DUS POUR LE TRIMESTRE COMMENCE.**

**Les frais engagés par l'Association pour les mobilités internationales, européennes et nationale restent dû sauf cas de force majeure (décès, hospitalisation). La facture sera établie à hauteur des frais engagés. Nous rappelons que ces mobilités font partie intégrante de la formation.**

### Des factures complémentaires éventuelles :

- Les frais d'impayés,
- Les frais engendrés par les dégradations matérielles, le transport de l'élève à la gare (facture du taxi ou forfait de 24 € si transport assuré par le personnel de la MFR)
- La « location » de draps à la semaine (5,00 € pour un drap)

**En cas de retard de paiement non justifié, la Maison Familiale transmettra votre dossier au contentieux. Les frais de recouvrement de la dette seront à la charge de la famille.**

En fin d'année scolaire et à titre de **clause pénale**, il vous sera facturé un **supplément** équivalent à **10 %** des sommes restant dues.

Fait en deux exemplaires (un pour la MFR, un à garder par la famille)

A....., le.....

Signature des parents ou du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Président de l'association  
Mr Pierre BAILLET